

Subject: Au revoir

Date: Thursday, March 29, 2012 9:32:00 AM ET

From: Theberge,Benoit [CEAA]

To: Kelly Le Blanc, Michael Barrett, Selena Whiteley, Caroline, Chantal Tetreault, Melissa Gagnon, michael.oneill@mddep.gouv.qc.ca, Philip Awashish, Marc Jetten (CCEJC-JBACE), ivoyageur@gcc.ca, Claude Langlois et Josée Boucher, Stephanie Benoit, Mishal Naseer IRB, Adam Lewis, claude.e.delisle@polymtl.ca, Abel,Claude [Quebec], Benoit Taillon

CC: Gaudet,Anne-Marie [CEAA], Boulanger,Francois [CEAA]

Bonjour,

La présente est pour vous informer de mon départ de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Anne-Marie Gaudet, conseillère principale à l'Agence, prendra la relève des secrétariats des COFEX.

Pour toute question ou demande, prière de vous adresser à Anne-Marie au (418) 648-7831 ou par courriel à l'adresse: anne-marie.gaudet@ceaa-acee.gc.ca.

Ce fut un plaisir de travailler de près ou de loin avec vous.

Cordialement,

Benoît

This is to inform you that I am leaving the Canadian Environmental Assessment Agency.

Anne-Marie Gaudet, Senior Advisor at the Agency, will take over the FRP's secretariat.

For any assistance regarding the FRPs, please contact Anne-Marie at (418) 648-7831 or by e-mail at : anne-marie.gaudet@ceaa-acee.gc.ca.

It's been a pleasure working with you all.

Best Regards,

Benoît

Benoît Théberge

Conseiller principal

Agence canadienne d'évaluation environnementale

901-1550, avenue d'Estimauville, Québec (Québec) G1J 0C1

Tél. : (418) 648-7832

Télec. : (418) 649-6443

benoit.theberge@ceaa.gc.ca



ᑲᑎᑲᑦ ᑕᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᑕᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujjuaq, le 26 mars 2012

Madame Ginette Fortin
Présidente
Société d'habitation du Québec
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, aile Saint-Amable, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5E7

OBJET : Entretien des réservoirs d'eau potable dans les logements sociaux du Nunavik

Madame la Présidente,

Créé en 1975 en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social ainsi que de questions touchant le territoire du Nunavik auprès des gouvernements responsables, ainsi que des autorités régionales et locales. Il est composé de membres nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK), le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

De 2007 à 2009, le CCEK, en partenariat avec l'École Polytechnique de Montréal, l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) et l'ARK, a réalisé une étude pilote concernant le nettoyage des réservoirs d'eau potable que l'on trouve communément dans les résidences du Nunavik. À la fin de cette étude, l'École Polytechnique de Montréal a recommandé que les réservoirs soient nettoyés à titre préventif au moins une fois par année, à l'aide d'équipement spécialisé et de personnel formé.

La plupart des organismes du Nunavik qui fournissent des maisons à leurs employés (ARK, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, écoles, etc.), nettoient annuellement les réservoirs d'eau potable de ses maisons. Il semble toutefois que l'OMHK, qui entretient les logements sociaux du Nunavik pour le compte de la Société d'habitation du Québec, délègue cette responsabilité aux locataires qui n'ont pas tous les moyens d'effectuer cette tâche de manière convenable.

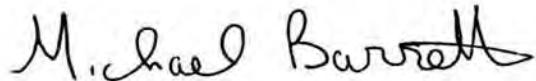
Or, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection au Québec mentionne que « l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels ». Les réservoirs qui se trouvent dans les résidences du Nunavik contiennent l'eau qui est nécessaire à la consommation, à l'hygiène personnelle et à l'utilisation quotidienne.

Dans certains logements sociaux gérés par l'OMHK, les réservoirs d'eau potable sont situés dans la salle mécanique à laquelle les locataires n'ont pas accès. Ces derniers ne peuvent donc pas nettoyer les réservoirs. Dans d'autres cas, la configuration des réservoirs d'eau potable permet difficilement aux locataires d'y accéder. Dans tous les cas, les procédures de nettoyage recommandées requièrent de l'équipement spécialisé et une formation.

Par conséquent, le CCEK souhaite que la Société d'habitation du Québec (SHQ) assure, à la population du Nunavik résidant dans les logements sociaux, une eau de qualité et un nettoyage adéquat des réservoirs d'eau potable. À cette fin, le CCEK suggère que le financement versé à l'OMHK par la SHQ tienne compte de l'entretien et du nettoyage des réservoirs d'eau potable qui se trouvent dans ses logements sociaux sur une base annuelle.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Michael Barrett

c. c. M. Michael Cameron, président, OMHK



ᑕᑎᑏᑦ ᑖᑕᑎᑕ-ᑎᑕᑦᑎᑦ ᑖᑎᑎᑦ ᑖᑎᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

March 26, 2012

Mme Ginette Fortin
President
Société d'habitation du Québec
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, Aile Saint-Amable,
3^e étage
Québec (Québec) G1R 5E7

SUBJECT: Maintaining Water Reservoirs for Nunavik Social Housing Units

Mme. Fortin,

Established in 1975 pursuant to the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA), the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) is a consultative body to responsible government, regional and local authorities in matters relating to environmental and social protection as well as land use issues in Nunavik. It is composed of members appointed by the Kativik Regional Government (KRG), the Government of Québec, and the Government of Canada.

In 2007-2009, the KEAC, in partnership with the École Polytechnique de Montréal (EPM), the Kativik Municipal Housing Bureau (KMHB) and the KRG, conducted a pilot study to address the issue of cleaning in-home water reservoirs commonly found in Nunavik residences. Following this work, the EPM recommended that the reservoirs be cleaned on a preventative basis, at least once a year, using specialized equipment and trained personnel.

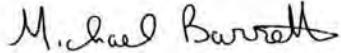
Most organizations in Nunavik who provide housing to their employees (KRG, Nunavik Board of Health and Social Services, schools, etc.) do clean the water reservoirs found in these homes. However, it is also our understanding that KMHB, as the maintainer of social housing units on behalf of the Société d'habitation du Québec, assigns that responsibility to their tenants who do not always have the means to undertake this task in an adequate manner.

The Québec *Act to Affirm the Collective Nature of Water Resources and Provide for Increased Water Resource Protection* states that "water is for everyone's use and must be accessible in the quantity and quality required to meet every individual's essential needs". The in-home reservoirs found in Nunavik contain water that is essential for drinking, personal hygiene and everyday use.

In some of the social housing units managed by the KMHB, the water reservoirs are located in the mechanical room, to which the tenants have no access, preventing them from cleaning the reservoirs. In other cases, tenants have difficulty accessing the water tanks due to their configuration. In any case the recommended cleaning procedures requires specialized equipment and training.

Therefore, the KEAC asks the Société d'habitation du Québec to ensure quality drinking water and adequate cleaning of water reservoirs to the portion of the Nunavik population living in social housing units. To this end, the KEAC suggests that SHQ funding provided to the KMHB take into account the task of maintaining and cleaning water reservoirs found in social housing units on an annual basis.

Respectfully yours,



Michael Barrett
Chairperson, KEAC

cc. Michael Cameron, President, KMHB

Subject: RE: CCEK et Examen prévu par la Loi de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
Date: Monday, March 19, 2012 11:57:25 AM ET
From: ENVI@parl.gc.ca
To: Stephanie Benoit
CC: Michael Barrett, ENVI@parl.gc.ca

Bonjour Madame Benoit,

Merci beaucoup pour votre intérêt envers le Comité permanent de l'environnement et du développement durable et ses activités. Veuillez prendre note que Comité a entrepris un tout nouvel examen de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) en Octobre 2011. Lorsque des élections sont déclenchées, les comités parlementaires cessent d'exister et leurs études prennent fin. Afin d'entreprendre une étude, lors d'une nouvelle législature, les comités doivent nécessairement adopter une nouvelle motion à cet effet, ou dans le cas de la LCÉE, un nouvel ordre de renvoi de la Chambre des communes doit être adopté. À moins d'adopter une motion distincte et claire indiquant que les mémoires reçus pendant la législature précédente soient pris en considération par le Comité pendant la nouvelle législature, des documents qui auraient été soumis en février 2011 ne sont pas pris en considération par le nouveau Comité.

Depuis que le Comité a entrepris son examen prévu par la loi de la LCÉE à l'automne 2011, nous avons été en contact avec une de vos collègues, Mme Nancy Dea. J'ai répondu aux questions qu'on m'a posé, mais on ne m'a malheureusement pas fait part qu'un mémoire avait été soumis à la législature précédente. Un courriel a aussi été envoyé à tous les témoins potentiels le 24 novembre 2011, afin de les inviter à soumettre leurs mémoires avant le 28 novembre 2011.

Vous me voyez sincèrement désolée que le Comité, pendant la 41^e législature, n'a pu profiter de l'expertise de votre organisme.

J'espère que cette réponse vous convient. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez surtout pas à m'en faire part.
Marie-France

Marie-France Renaud

Greffière à la procédure / Procedural Clerk
Comité permanent de l'environnement et du développement durable /
Standing Committee on Environment and Sustainable Development
Chambre des communes / House of Commons
Tél. / tel.: 613-992-5023
Télec. / fax: 613-996-1626
ENVI@parl.gc.ca

P ***Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons d'abord à l'environnement! / Is it really necessary to print this e-mail? Consider the environment first!***

-----Message d'origine-----

De : Stephanie Benoit [<mailto:sbenoit@krg.ca>]

Envoyé : 19 mars 2012 09:29

À : ~Environment & Sustainable Development/Environnement et développement durable

Cc : Michael Barrett

Objet : CCEK et Examen prévu par la Loi de la Loi canadienne sur l'évaluation

Objet : CCEK et Examen prévu par la Loi de la Loi canadienne sur l'évaluation
environnementale

Madame Renaud,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. En cette matière, il est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des corporations municipales nordiques.

Le 2 février 2011, le CCEK a transmis, à Mme Guyanne L. Desforges (greffière à la procédure), un avis concernant la révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le 11 février 2010, Mme Suzanne Carrière (adjoindée de comité) a confirmé la réception du document (voir le fichier PDF "ENVI-CCEK" ci-joint: copie des échanges de courriels relative à ce dossier).

Le CCEK a pris connaissance du Premier Rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable concernant l'Examen prévu par la Loi de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale: protéger l'environnement, gérer les ressources déposé lors de la 41e législature, 1re sessions (mars 2012). Il est toutefois étonné que sa participation ne semble pas avoir été considérée (son nom n'apparaissant pas dans "l'Annexe B. LISTE DES MÉMOIRES. Organisations et individus") et voudrait obtenir des explications à ce sujet.

Le CCEK entend continuer à être actif dans ce dossier.

Respectueusement,

Stéphanie Benoit, Secrétaire exécutive
Comité consultatif de l'environnement Kativik / Kativik Environmental Advisory
Committee

C. P. 930, Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
(819) 964-2961 poste 2287
(819) 964-0694
sbenoit@krq.ca<mailto:sbenoit@krq.ca>

Subject: FW: Phénix - réception du dossier
Date: Monday, March 5, 2012 8:57:05 AM ET
From: Michael Barrett
To: Stephanie Benoit, Nancy Dea
Priority: High

FYI

----- Forwarded Message

From: Sophie Bergeron <sophie.bergeron@phenixdelenvironnement.qc.ca>
Date: Sat, 3 Mar 2012 11:36:38 -0500
To: Michael Barrett <MBarrett@krg.ca>
Subject: Phénix - réception du dossier

Bonjour,

Nous confirmons la réception de votre dossier de candidature.

Il a été vérifié et il est complet. Merci.

Au lendemain des délibérations du Grand jury à la mi-avril, une lettre sera envoyée à tous les candidats pour les aviser si leur dossier a été retenu à titre de finaliste ou non (3 finalistes par catégorie).

Entre la mi-avril et la cérémonie de remise des prix (vers la fin mai), il y aura un concours en ligne, sur le site Internet des Phénix de l'environnement :
Le concours «Coup de cœur du public».

Tous les dossiers finalistes seront présentés dans ce concours et le public sera invité à voter pour son coup de cœur! Le dossier gagnant de ce concours sera dévoilé en même temps que les lauréats des Phénix lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu au Salon rouge de l'Assemblée nationale.

Bonne chance!

----- End of Forwarded Message

PRÉSENTATION DU PROJET¹

La réhabilitation de sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik, soit un projet géré par l'Administration régionale Kativik (ARK), s'inscrit dans la mobilisation des communautés autochtones pour un environnement durable. La problématique des sites miniers abandonnés existe depuis des décennies, mais le projet de nettoyage de ces sites a débuté sa phase exécutive en 2005 pour atteindre, en 2011, les principaux objectifs. Après avoir procédé à l'inventaire et la classification des sites, l'ARK a conclu des ententes économiques avec, entre autres, plusieurs instances nordiques pour constituer une force de travail locale et régionale possédant les connaissances et la formation nécessaires à la disposition adéquate d'une quantité importante de matières résiduelles, incluant des matières dangereuses.

DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

L'ARK est « une municipalité » au sens de la *Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik* (L.R.Q., chapitre V-6, art. 244). Organisme public créé en 1978 conformément à cette loi et à la signature de Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), l'ARK administre la région du Québec située au nord du 55^e parallèle, nommé le Nunavik. Les bureaux de l'ARK, basés à Kuujuaq (le centre administratif régional), se trouvent également dans chacun des 13 autres villages inuits. L'ARK fournit donc des services administratifs, des services reliés à l'emploi, des services financiers et de ressources humaines, un service juridique, sociojudiciaire et de la gestion municipale, des travaux publics municipaux, des services de sécurité publique, des services de loisirs, un service de développement régional et local, des services de transport ainsi qu'un service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs. Ce dernier service comprend notamment le développement de parcs nationaux et leur exploitation, le programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, la conservation de la faune, l'environnement ainsi que l'aménagement du territoire.

DESCRIPTION DU PROJET

L'historique, les démarches préalables et le contexte

Le développement minier, qui a eu cours durant plus d'un siècle, a laissé en héritage aux communautés autochtones du Nunavik environ 600 sites orphelins d'exploration minières. Même si, à partir des années 1950, l'industrie a montré un engouement marqué pour les ressources naturelles de la région, il n'en demeure pas moins que les Inuits n'étaient pas consultés pour les projets et en recevaient de faibles redevances. Le droit minier et la réglementation de surveillance étaient alors inadéquats pour guider les activités de prospection des entreprises qui se sont révélées désastreuses pour l'environnement et le milieu social des Inuits.

En fait, l'abandon des sites d'exploration a généré des dépotoirs à ciel ouvert où pollution et dévastation du territoire se conjuguent. Les matières résiduelles laissées sur ces sites peuvent par exemple comprendre des barils, des débris métalliques, des débris de bois, des camps abandonnés, de l'équipement lourd et des déchets dangereux tels que de la peinture, des batteries, de l'huile, du carburant, des extincteurs d'incendies et des transformateurs. L'environnement dégradé constitue alors une menace pour la faune, la flore et la qualité de l'eau des lacs et des rivières et les utilisateurs du territoire. De plus, dans un contexte de réchauffement climatique, le

¹ Le Comité consultatif de l'environnement Kativik a conçu le dossier de candidature de l'ARK; il a consulté les rapports annuels de l'ARK ainsi que le document intitulé *Abandoned mineral exploration sites in Nunavik rehabilitation project: 2008-2012 summary report and update on the general response plan*. M. Michael Barrett (directeur associé, Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK) a vérifié le présent dossier.

dégel du pergélisol fait en sorte que les matières résiduelles dangereuses pouvaient se répandre davantage. Plusieurs des sites ont donc comporté des risques importants et réels pour la santé et la sécurité des communautés inuites dont le régime alimentaire est encore aujourd'hui fortement composé d'aliments traditionnels issus de leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage. La vulnérabilité de certaines espèces et la qualité de l'eau sont donc des enjeux importants pour les communautés qui en dépendent.

En 1975, la signature de la CBJNQ a soumis l'industrie minière à une législation plus stricte en matière d'environnement l'obligeant à déclarer ses activités au Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ) et restituer des sites abandonnés. Plus précisément, le Chapitre 23, intitulé *L'environnement et le développement futur au nord du 55^e parallèle*, établit le régime juridique de protection de l'environnement et du milieu social particulier pour le Nunavik. Ce régime reconnaît donc les droits particuliers aux Inuits à propos du développement de ce territoire. Afin de préserver leurs traditions pour les générations d'alors et de l'avenir, les Inuits se sont mobilisées, dans les années 1980, et ont amorcé une démarche de financement pour nettoyer les sites à proximité de leur communauté.

Les outils d'évaluation

Le développement des villages nordiques et la croissance du nombre de projets miniers font en sorte que, à la fin des années 1990, l'ARK a mené une consultation dans toutes les communautés du Nunavik ainsi qu'à Kawawachikamach. Cette consultation a permis de recueillir des informations orales et écrites sur l'activité minière passée. En 2001-2002, l'ARK a effectué un inventaire d'un échantillon de sites potentiels pour valider les informations précédemment rassemblées et les classer selon une liste de critères adaptés du Système national de classification des lieux contaminés. Ainsi, les débris présents dans les sites aussi bien que l'eau de surface et le sol ont été évalués. Au total, 90 sites ont été confirmés comme étant des sites d'exploration minière abandonnés : 18 de ces sites nécessitaient des travaux de nettoyage de grande envergure, 27, des travaux de moyenne envergure, et 45, des travaux de faible envergure.

Les objectifs

Considérant les préoccupations des Inuits ainsi que les résultats d'inventaire et de classification des sites, l'ARK a élaboré un plan d'action quinquennal lequel comprenait un échéancier et une logistique du travail pour le nettoyage des 18 sites de grande envergure. L'ARK a ainsi identifié les activités à réaliser :

- évacuer les déchets dangereux;
- brûler sur place les matières résiduelles des combustibles non toxiques;
- transporter les métaux et l'équipement lourd vers des installations de recyclage;
- transporter les matières résiduelles de petit format vers le site d'enfouissement local (avec l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et des villages nordiques).

L'ARK a également signé un accord de contribution de quatre ans (2004-2008) avec Environnement Canada pour participer au programme national intitulé *Initiative des écosystèmes du Nord*². Les deux partis ont donc consenti à atteindre les objectifs suivants :

- favoriser le développement des connaissances à propos des impacts de la contamination des écosystèmes nordiques et promouvoir la capacité des communautés du nord à jouer un rôle actif dans la recherche et les activités de réhabilitation;

² <http://www.ec.gc.ca/nature/default.asp?lang=Fr&n=18938173-1>

- participer aux évaluations sur le terrain et compléter l'inventaire ainsi que la caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés situés au nord du 55^e parallèle pour fournir une vue d'ensemble de la situation actuelle;
- évaluer les impacts directs et cumulatifs des sites d'exploration minière abandonnés, faire des recommandations et développer des mesures de redressement pour réduire au minimum les impacts sur l'environnement et la santé publique;
- répondre aux demandes des communautés inuites, naskapiques et innues pour évaluer les impacts sur l'environnement de sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik.

L'ARK a alors entrepris, en 2005 et 2006, des projets pilotes de réhabilitation dans deux des sites nécessitant des travaux de grande envergure (KAW-35 et PJ-1). En 2007, l'ARK, la Société Makivik, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et le Fonds Restor-Action Nunavik, composé d'une trentaine d'entreprises minières, se sont finalement entendus pour contribuer aux fonds nécessaires à la réalisation des activités de nettoyage de tous les sites nécessitant des travaux majeurs. En septembre 2011, l'ARK a mené des inspections à chaque site nettoyé pour assurer que la réhabilitation rencontrait les objectifs. Des sites nécessitant des travaux de moyenne envergure ont également visités.

Les résultats ou les retombées

À la fin de l'année 2011, des travaux de réhabilitation ont été complétés dans 13 sites nécessitant des travaux de grande envergure et amorcés dans deux sites (voir le tableau dans l'annexe I). Un volume important de matières résiduelles, dangereuses ou non, a ainsi été évacué des sites (voir le tableau à l'annexe II) : environ 50 pièces d'équipement lourd (exemples: bouteurs, grues, tracteurs, camions, muskeg), 251 bonbonnes de propane, 14 grands réservoirs, 4 263 barils, 23 115 litres d'hydrocarbure (diésel ou autre carburant), 2 375 litres d'huile à moteur, plus de 1 075 litres de graisse, 3 transformateurs, 70 batteries, plus de 1 210 mètres cube de tuyaux, de plateaux et de bois, plus de 570 mètres cubes de débris ainsi que 130 tonnes de métal. Les hydrocarbures et les matières dangereuses ont été expédiés aux installations spécialisées au sud du Québec pour être entreposés dans les lieux appropriés ou recyclés. Les résultats spectaculaires d'un travail de nettoyage sont d'ailleurs montrés sur les photos.

Il a été aussi possible de laisser de l'infrastructure, sur certains sites, qui pourrait servir à la communauté située à proximité. Par exemple, sur les site KAW-35, PJ-1 et TQ-4, un bâtiment, une roulotte et une cabane en bois n'ont pas été respectivement détruits de sorte qu'ils puissent être utilisés comme un abri ou un camp de chasse par les habitants des villages de Kawawachikamach et Tasiujaq.

Les personnes associées à la réalisation du projet et la clientèle visée

Le projet de réhabilitation de sites d'exploration minière abandonnés constitue un exemple de collaboration réussie entre les seize communautés autochtones concernées, les entités régionales (ARK, Société Makivik), les gouvernements provincial et fédéral, les entreprises minières (Xstrata, Goldbrook Ventures, Canadian Royalties, Oceanic Iron Ore Corporation) et plusieurs organismes qui desservent le Nord dans le secteur du transport et du tourisme (Nunavik Rotors, Air Inuit Ltée., Groupe Desgagnés, Cruise North Expeditions et quelques pourvoires).

Le projet a permis de créer environ 100 emplois saisonniers. Au niveau régional, des employés de l'ARK, incluant le coordonnateur du projet et les techniciens en environnement ou de terrain, ont été embauchés. Le coordonnateur a été engagé à temps plein, du mois de juin au mois de décembre de chaque année. Assurant les liens entre ce dernier et les ouvriers locaux, les techniciens ont travaillé pendant l'été et, le cas échéant, l'hiver de sorte que les activités de nettoyage dans chaque site soient menées selon les objectifs visés. Au niveau local, des ouvriers

engagés, tels les Inuits, les Naskapis, les Montagnais ou les Innus, ont travaillé, durant l'été, sur les sites à proximité de leur communauté respective de sorte que les conditions de travail soient plus confortables; le climat variable et souvent froid est en cause. Quelques touristes et étudiants se sont par ailleurs joints bénévolement aux activités de nettoyage dont les échos ont retenti dans certains médias du sud de la province³.

L'isolement des sites a néanmoins exigé une logistique particulière du travail. En effet, les sites sont, pour la plupart, éloignés les uns des autres et des communautés locales (voir les cartes de l'annexe I), non reliés entre eux ou aux villages par des routes, montrent un relief accidenté et ne comportent pas d'infrastructures de subsistance. Pour ces raisons, l'équipe de travail a généralement été transportée à chaque site via l'hélicoptère, l'hydravion ou les véhicules tout-terrain et y travaillait à plein temps durant une période de trois à dix jours. L'équipe pouvait ensuite être retransportée dans la communauté nordique la plus proche du site où avaient eu lieu les activités de réhabilitation. Des efforts ont donc été déployés pour minimiser l'empreinte écologique résultant de l'activité des travailleurs. Par exemple, des tentes ont parfois été mises à leur disposition pour éviter les allers-retours quotidiens au village. De plus, les matières résiduelles de nourriture, les eaux usées ainsi que les matières résiduelles dangereuses ont été rapportés au village à proximité du site de travail.

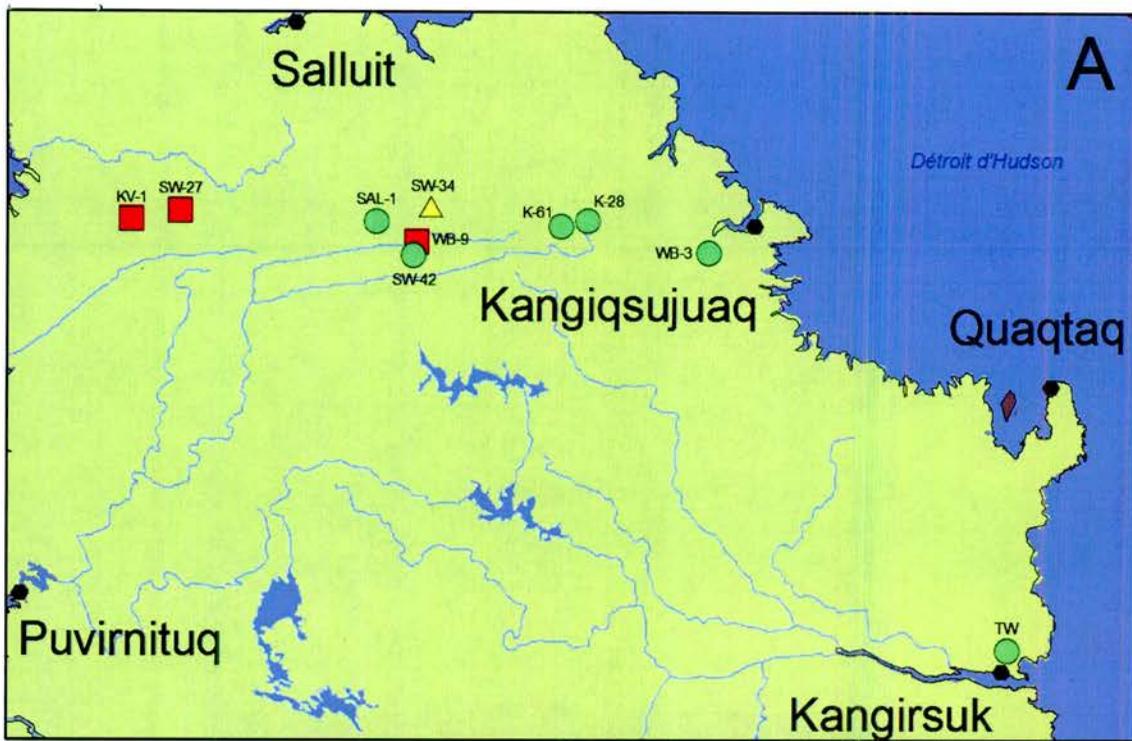
Le projet de réhabilitation a également fourni aux communautés impliquées une expérience significative quant à la gestion de projets environnementaux et la restauration de sites contaminés. Plus précisément, les techniciens et les ouvriers ont acquis des connaissances reliées à la gestion des matières dangereuses et développé un savoir-faire local relatif aux pratiques de conservation. Les connaissances et le savoir-faire comprennent entre autres l'inspection d'un site contaminé, les catégories de matières contaminées, les effets potentiels sur la santé et l'environnement, les règles de sécurité à observer, les mesures de confinement, l'entreposage et le transport de ces matières. Les techniciens ont donc fourni, au cours des activités de restauration, le leadership nécessaire à l'atteinte des objectifs et les connaissances spécialisées reliées au territoire. Autrement dit, le projet a instillé le sens des responsabilités environnementales et de la fierté. Cette expérience de travail est par ailleurs fortement recherchée par l'industrie minière pour le nettoyage de sites et pourrait donc mener à des emplois.

La continuité prévue

Dans le but de poursuivre les activités de nettoyage sur les sites d'exploration minière abandonnés, un amendement à l'entente entre l'ARK, la Société Makivik, le MRNF et le Fonds Restor-Action Nunavik sera signé en 2012, prolongeant le financement au cinq prochaines années. L'amendement permettra, d'une part, de terminer la réhabilitation des sites nécessitant des travaux de grande envergure et, d'autre part, d'entreprendre les travaux sur les sites nécessitant des activités de nettoyage de moyenne envergure. L'ARK continuera donc à exercer son leadership structurant et intégrateur en matière de réhabilitation de sites miniers abandonnés. C'est pourquoi il développera à nouveau un plan d'action quinquennal provisoire, lequel comprendra une projection du programme de travail, du budget, des ressources humaines requises, de la collaboration entre les différents organismes nordiques ainsi que des stratégies de communication des résultats.

Avec le Plan Nord et la croissance anticipée du développement des infrastructures minières, des inquiétudes ressurgissent quant à l'usage du territoire du Nunavik. Respect des communautés, intégration des différents mécanismes législatifs existant et planification stratégique : voilà trois orientations clefs pour faire en sorte que la promotion des ressources naturelles nordiques soit réalisée dans un environnement et un milieu social vivables, viables et équitables.

³ DION-VIENS, Daphnée, *Le Soleil*, 29 et 30 septembre 2007; LABBÉ, Francis, Radio-Canada (reportage - télévision), 2008.



Annexe I

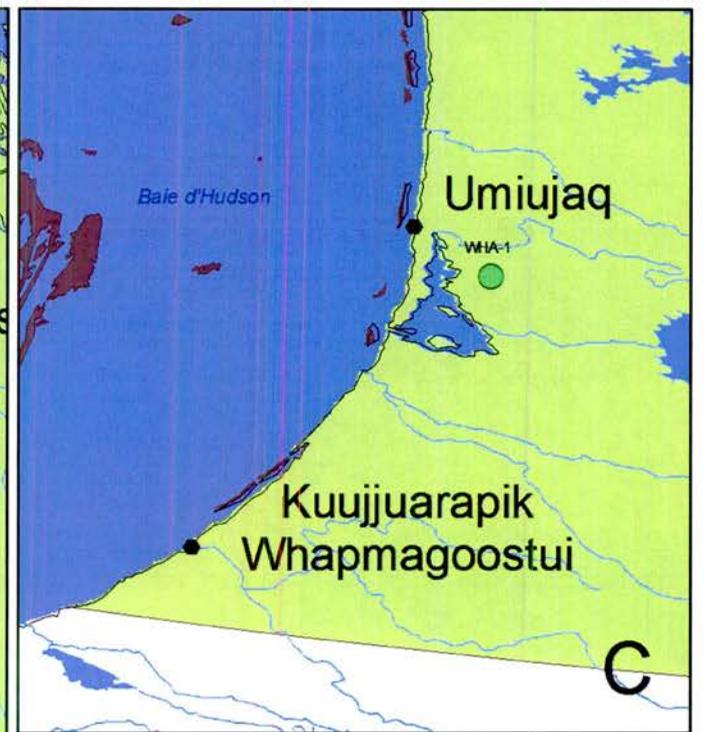
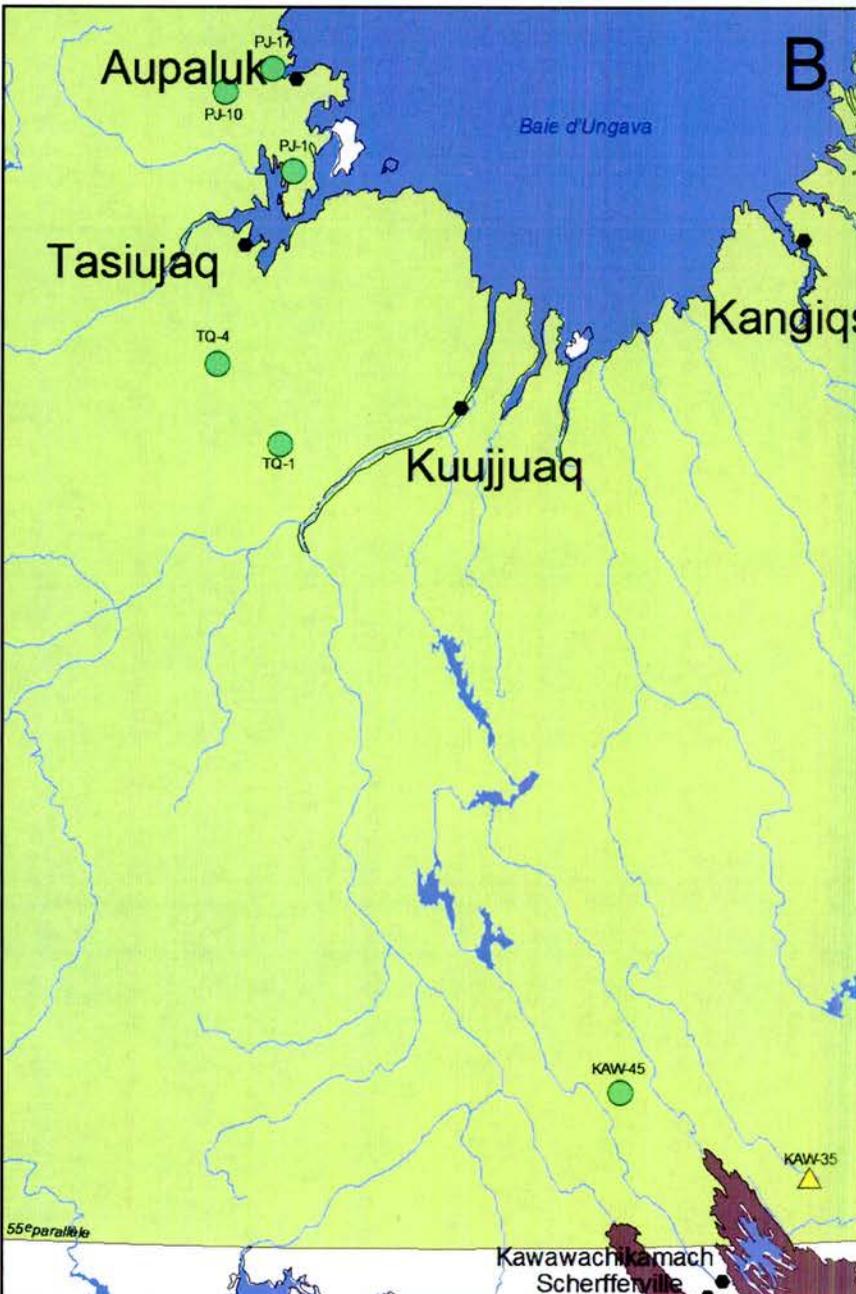
**18 sites
d'exploration minière
abandonnés nécessitant
des travaux de
grande envergure**

Statut des sites

- réhabilité
- ▲ partiellement réhabilité
- non réhabilité

75 37,5 0 75 Km

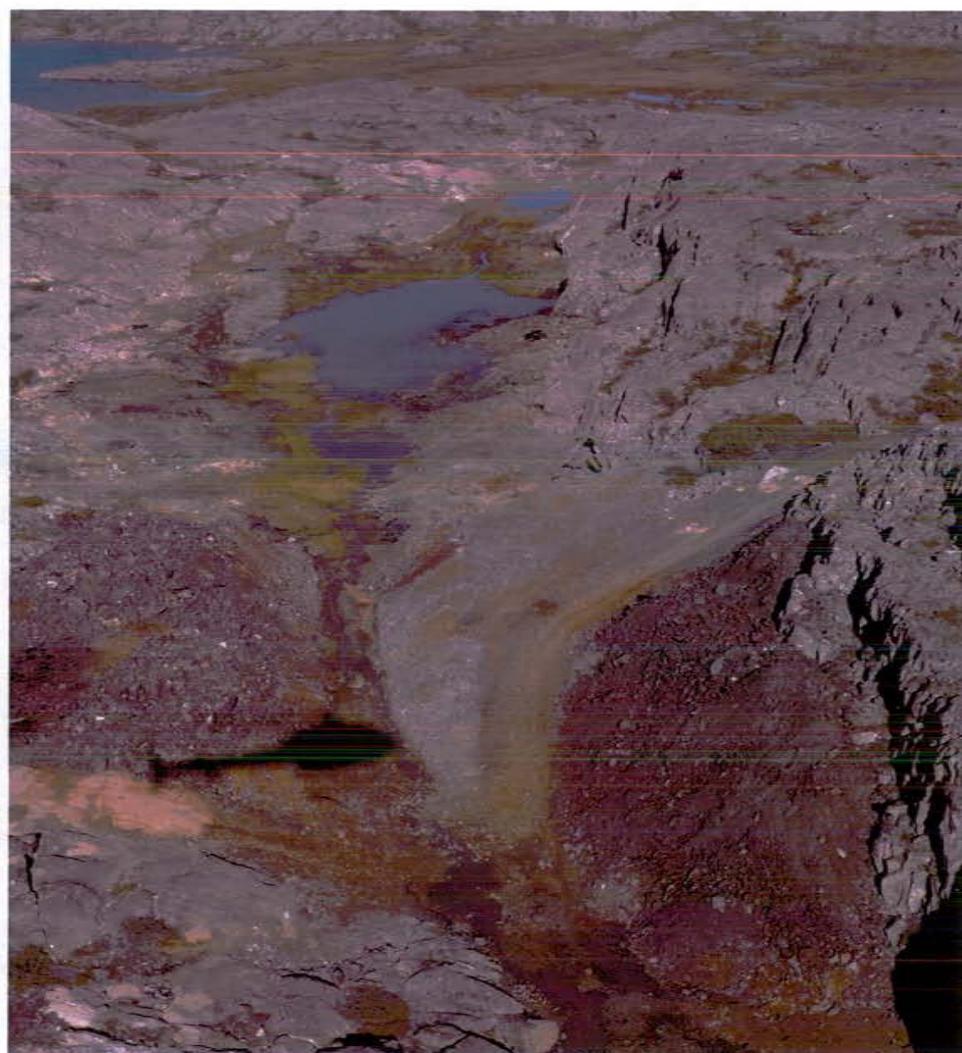
Données cartographiques:
Makivik (2002)



Annexe II - Quantités de matières résiduelles évacuées des 18 sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik nécessitant des travaux de réhabilitation de grande envergure effectués de 2005 à 2011

Secteurs/ Sites	Bâtiments brûlés ou démolis (nb)	Équipement (nb)	Bonbonnes propane (nb)	Réservoirs (nb)	Barils (nb)	Diesel ou autre carburant (litres)	Huile à moteur (litres)	Graisse	Autres matières dangereuses	Transformateurs (T) ou batteries (B) (nb)	Tuyaux, plateaux, bois (m ³)	Débris (m ³)
Kawawachikamach												
KAW-35*	19	1 muskeg + divers	0	0	1000	4000	0	0	Acide, solvants, peinture, filtres à huile, extincteurs	15 B	500+	100+
KAW-45	5	0	0	0	12	30	0	0	Naphta	0	15+	5+
Tasiujaq												
PJ-1	3 + 5 plateformes	30	80	10	403	5100	54	5 kg	Peinture, antigel, extincteurs	2 T 20 B	150+	200+
TQ-1	0	1 motoneige	6	0	30	500	0	0	0	1 B	20+	40+
TQ-4	2	1 perceuse	8	0	156	200	0	0	0	0	10+	10+
Aupaluk												
PJ-10	1 plateforme	0	15	1	74	1400	280	40 litres	0	1 B	50+	25+
PJ-17	11	11	40	0	285	500	2000	1 seau	0	1 T 6 B	75+	100+
Kangirsuk												
TW	2 plateformes	1 filière à tuyaux	11	0	83	1230	0	110 litres 2 kg	0	0	30+	20+
Kangiqsujaq												
K-28	1 tente	1 moteur	15	2	70	2000	0	0	CaCl ₂	0	30+	25+
K-61	12	11	18	1	3600	5000	2	900 litres	Acide, peinture	5 B	150+	75+
WB-3	0	0	1	0	85	675	0	0	0	0	20+	5+
Salluit												
KV-1**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAL-1	6	0	15	0	336	1000	27	0	0	4 B	50+	10+
SW-27**												
SW-34*	1 plateforme	0	42	0	1500	1000	0	0	Acide, poudre, filtres à huile	20 B	50+	70+
SW-42	1	0	0	0	45	10000	12	0	0	0	10+	10+
WB-9**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Umiujaq												
WHA-1	9	0	0	0	28	280	0	0	Nettoyeur	0	50+	5+
TOTAL	-	-	251	14	4 263	23 115	2 375	>1 075 L	-	3 T; 70 B	1 210+	570+

* Travaux de réhabilitation à compléter; **Aucun travail de réhabilitation n'a été effectué à ce jour



Site PJ-1 : avant et après



Membres de l'équipe au travail